

PROGRAMME AADL

PRENDRE EN CHARGE LES PRÉOCCUPATIONS DES SOUSCRIPTEURS

- 470.000 logements AADL coûtent près de 2.500 milliards de DA au Trésor public
- Le programme 2019 prévoit la réalisation de 90.000 unités
- 54.460 recours enregistrés, dont 15.833 en cours d'examen

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, M. Abdelwahid Temmar, a indiqué, hier à Alger, que le secteur compte lancer la réalisation du programme 2019, qui prévoit la réalisation de 90.000 unités pour un montant de 462 milliards de DA, afin de prendre en charge tous les souscripteurs ayant versé la première tranche du prix du logement de type location-vente (AADL), et ce, en dépit des difficultés financières que connaît le pays.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les associations des souscripteurs AADL, M. Temmar a rappelé que le programme AADL, relancé en 2013 avec 470.000 unités, a coûté au Trésor public 2.465 milliards de dinars, soit près de 24 milliards de dollars. Il a précisé également que plus de 111.000 unités de ce programme ont été achevées, 285.726 unités en cours de réalisation et plus de 73.000 unités seront lancées incessamment.

Le ministre a fait savoir à ce titre que tous les moyens financiers ont été mobilisés pour lancer en 2019 la réalisation des 90.000 nouvelles unités et combler ainsi le déficit enregistré dans le programme AADL de 2013.

Le ministre a indiqué que ses rencontres avec les associations des souscripteurs AADL ont permis le règlement de 18 préoccupations communes et d'enregistrer 104 autres préoccupations particulières, dont certaines ont été prises en charge, et les autres sont en cours d'examen.

Selon le ministre il a été également procédé à la prise en charge des souscripteurs 2001-2002 qui ont atteint l'âge de 70 ans, dans le cadre d'un « parrainage familial », et ce, vu l'ancienneté de leurs demandes qui datent de plus de 10 ans. Le ministre précisera que le secteur offre également la possibilité de choisir le site en tenant compte de la date de dépôt du dossier, et de la distance entre le lieu de travail et la résidence, les disponibilités du nombre suffisant de logements dans différents sites ainsi que la disponibilité du foncier.

En ce qui concerne les entreprises qui ont accusé un retard dans la réalisation des projets de près de 70.000 logements à la fin du mois d'août 2017, le ministre a affirmé que les contrats de 8 entreprises dont 4 étrangères, en charge de la réalisation de près de 10.000 logements, à Biskra, Bouira, Tébessa, Tlemcen ont été résiliés. Dans le même contexte, les travaux de réalisation de plus de 35.000 logements, qui étaient à l'arrêt, ont été repris en 2018, après avoir réglé le problème du foncier dans la plupart des wilayas, à l'exception de la capitale et de Tizi Ouzou, qui s'emploient à le résoudre.

Concernant les recours, le ministre a fait savoir que l'AADL a enregistré 54.460 recours dont 18.226 ont été acceptés, 3.273 ont été acceptés avec des réserves et que 15.833 autres sont à l'étude.

Le nombre des recours enregistrés dans le cadre du programme AADL1 était d'environ 14.486 recours dont 9.991 acceptés, 3.415 rejetés, 1.080 recours acceptés avec des réserves. Par ailleurs, le nombre des recours déposés par les souscripteurs au programme AADL2 est de



Ph. A. Asselah

39.974 recours, dont 8.235 recours acceptés, 13.713 recours rejetés et 2.933 autres acceptés avec des réserves. Le ministre a annoncé à la même occasion la mise en service d'une application régulière, afin de permettre à l'agence AADL de prendre en charge les coûts d'entretien et de faciliter le travail des agents de nettoyage, ainsi que de mobiliser tous les membres de la famille pour préserver leurs cités, en particulier les espaces extérieurs.

Sur un autre registre, le ministre a appelé les souscripteurs qui ont reçu leurs logements à payer leurs cotisations mensuelles de manière régulière, afin de permettre à l'agence AADL de prendre en charge les coûts d'entretien et de faciliter le travail des agents de nettoyage, ainsi que de mobiliser tous les membres de la famille pour préserver leurs cités, en particulier les espaces extérieurs.

De son côté, le directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL) M. Saïd Rouba, a souligné les efforts déployés par l'État pour financer les différents programmes de logements.

M. Rouba a expliqué que les souscripteurs au programme AADL1 ont bénéficié de la contribution de l'État à hauteur de 69%, contre le paiement de 31% seulement du coût global du logement, sur une période de 25 ans, tandis que les souscripteurs du programme AADL2 bénéficiaient d'une contribution de 61% de l'État, contre 39% versés par le bénéficiaire pour la même période.

M. Rouba a évoqué le programme enregistré en 2018 prévoyant la construction de 120.000 logements, dont 70.000 unités ont été lancées, et 33.000 autres sont en phase d'étude.

Selon M. Rouba, l'Agence s'apprête à conclure en 2019 des contrats avec les souscripteurs, ou des contrats « d'ajustement de formule » étaient en cours d'élaboration. Ce contrat accompagnera le souscripteur depuis le retrait de l'ordre de versement jusqu'à la réception des clés.

De son côté, M. Mustapha Zebdi, président de l'Association de protection du consommateur, a qualifié cette rencontre avec les représentants des associations des souscripteurs de « courage politique et moral, et le résultat des mesures prises il y a de nombreuses années et qui devraient aboutir à des décisions efficaces sur le terrain ». Selon Zebdi, « il faudrait trouver les mécanismes appropriés pour résoudre les problèmes ». « Nous avons des réserves sur les mécanismes de règlement des problèmes, nous avons établi une feuille de route avec le ministre et jusque-là rien n'a été fait ». « Nous avons mis en place une commission avec la tutelle et jusqu'à présent, aucun résultat n'a été obtenu », a-t-il regretté.

M. Zebdi a souligné l'engagement de son association à accompagner les souscripteurs afin de leur fournir les informations et les conseils nécessaires, notamment en ce qui concerne les procédures administratives nécessaires. Et de poursuivre : « Nous ne doutons pas des intentions, mais un certain nombre de problèmes sur le terrain doivent être réglés, à l'instar des contrats qui sont en cours d'élaboration et qui comportent plusieurs clauses arbitraires qui doivent être révisées ».

Salima Ettouahria